

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

**ACQUISITION FONCIERE A VOCATION ECONOMIQUE
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE LA GARRIGUE,
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**

ACHAT DES PARCELLES D 2203 ET D 2205

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

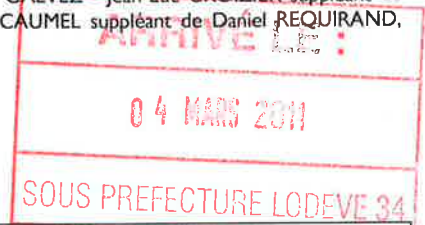
Etaient présents ou représentés : Eric PALOC, Jean-Claude MARC, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Michel SAINTPIERRE, Jacky GALABRUN, Jean-Pierre BERTOLINI, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Fabienne GALVEZ - Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES, Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS

Procurations :

Excusés : Cyrille CADARS, Frédéric GREZES, Gérard CABELLO..

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la commune de Saint-André-de-Sangonis est propriétaire des parcelles D 2203 et D 2205, situées à l'entrée du Parc d'activités économique « La Garrigue »,

Vu que ces deux parcelles servent d'emprise foncière au bâtiment de 500 m² qui accueillait jusqu'à présent la Maison des entreprises,

Vu l'avis de France Domaine pour l'évaluation du prix du bien,

Vu que la commune de Saint-André-de-Sangonis souhaite vendre ce bien,

Considérant que plusieurs facteurs en motivent l'acquisition par la Communauté de communes :

- Un bâtiment bénéficiant d'une situation géographique très privilégiée, constituant la vitrine du Parc d'activités « La garrigue », avec une connexion directe à l'autoroute A 750 ;
- Le maintien et le développement, dans un lieu identifié par les entreprises, de services de conseils qui leur sont destinés, avec notamment :
 - L'installation du service économique du Pays Cœur d'Hérault, constitué de cinq agents, permettant le maintien sur la Vallée de l'Hérault de la pépinière d'entreprises Cœur d'Hérault mais aussi le développement de nouveaux services destinés aux entreprises du Cœur d'Hérault (coordination économique des trois communautés de communes du pays, développement de stratégies filières agro-alimentaires, éco-construction, bien-être/santé, mise en place d'une stratégie collective de promotion économique du Cœur d'Hérault, etc)
 - La location de bureaux à la Boutique de Gestion et à la Plateforme d'Initiative Locale
 - La possibilité d'envisager des permanences pour des partenaires économiques (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre de métiers, groupement d'employeurs, etc)
 - La location de salles de réunions et de formation
- Un contrat de location sera établi avec le SYDEL Cœur d'Hérault, de façon à pouvoir couvrir les

charges d'acquisition par la perception d'un loyer.

Vu que le montant est inscrit dans le BP 2011 au titre des réserves foncières à vocation économique,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✎ d'acheter les parcelles D 2203 et D 2205, situées sur le Parc d'activités économique de la Garrigue à Saint-André-de-Sangonis, pour un montant de 360 000 €
- ✎ De solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires institutionnels de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- ✎ D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 402 le

Publication le 28 FEV. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 2.7	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<i>Rapporteur : Hélène BARRAL</i>	
ACQUISITION FONCIERE A VOCATION ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE LA GARRIGUE, SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	
ACHAT DES PARCELLES D 2203 ET D 2205	

La commune de Saint-André-de-Sangonis est propriétaire des parcelles D 2203 et D 2205, situées à l'entrée du Parc d'activités économique « La Garrigue ».

Ces deux parcelles, d'une superficie respective de 818 et 1241 m², servent d'emprise foncière au bâtiment de 500 m² qui accueillait jusqu'à présent la Maison des entreprises.


La commune de Saint-André-de-Sangonis souhaitant vendre ce bien, il est proposé au conseil communautaire de s'en porter acquéreur. Plusieurs facteurs en motivent l'acquisition par la Communauté de communes :

- Un bâtiment bénéficiant d'une situation géographique très privilégiée, constituant la vitrine du Parc d'activités « La garrigue », avec une connexion directe à l'autoroute A 750 ;
- Le maintien et le développement, dans un lieu identifié par les entreprises, de services de conseils qui leur sont destinés, avec notamment :
 - o L'installation du service économique du Pays Cœur d'Hérault, constitué de cinq agents, permettant le maintien sur la Vallée de l'Hérault de la pépinière d'entreprises Cœur d'Hérault mais aussi le développement de nouveaux services destinés aux entreprises du Cœur d'Hérault (coordination économique des trois communautés de communes du pays, développement de stratégies filières agro-alimentaires, éco-construction, bien-être/santé, mise en place d'une stratégie collective de promotion économique du Cœur d'Hérault, etc)
 - o La location de bureaux à la Boutique de Gestion et à la Plateforme d'Initiative Locale
 - o La possibilité d'envisager des permanences pour des partenaires économiques (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre de métiers, groupement d'employeurs, etc)
 - o La location de salles de réunions et de formation
- Un contrat de location sera établi avec le SYDEL Cœur d'Hérault, de façon à pouvoir couvrir les charges d'acquisition par la perception d'un loyer.

Il est proposé l'acquisition de ce bien pour un montant de 360 000 €, ce qui est conforme à l'avis de France Domaines ci-joint. Le montant est inscrit dans le BP 2011 au titre des réserves foncières à vocation économique.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- ✘ **D'approuver** l'acquisition des parcelles D 2203 et D 2205, situées sur le Parc d'activités économique de la Garrigue à Saint-André-de-Sangonis, pour un montant de 360 000 €
- ✘ **De solliciter** les aides financières possibles auprès des partenaires institutionnels de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- ✘ **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Le Président

Louis VILLARET



Commune de Saint André de Sangonis

PARC D'ACTIVITES DE LA GARRIGUE - Achat des parcelles D 2203 et D 2205



Périmètre du P.A. **Statut des acquisitions**

 Biens achetés

 Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire



Biens en cours d'achats : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire



Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu

0

1:2 300

80

Mètres

